

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement Hauts-de-France

Séance Plénière du 7 mars 2022

Bilan des attributions de logements locatifs sociaux en 2021 et évolution de la demande

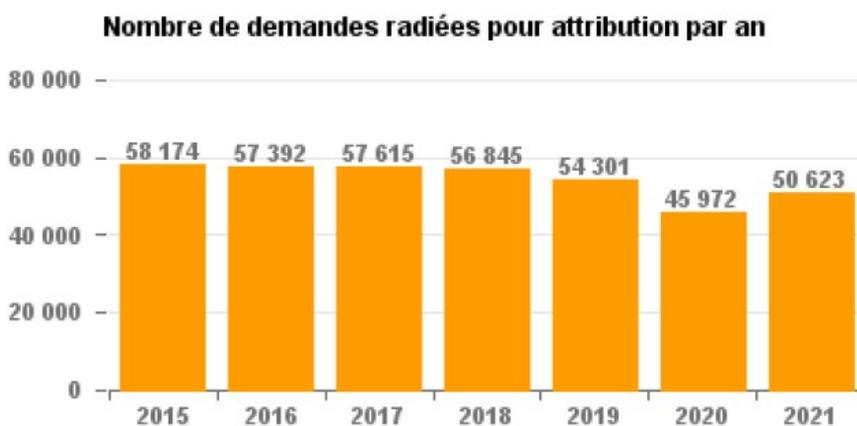
1. Demande et attributions globales :

Les attributions annuelles continuent de baisser au rythme constaté avant le confinement (-3,5 % par an en moyenne).

A contrario, le stock de demandeurs en attente augmente de manière bien plus importante cette année.

- **Un volume d'attributions qui continue à baisser**

En 2021, 50 623 logements sociaux ont été attribués en Hauts-de-France, soit **7% de moins** qu'en 2019. A l'exception de la baisse record de 2020 due au confinement, les attributions régionales diminuent en moyenne annuelle de 3,5 % depuis 2019. Ceci malgré un parc de logements sociaux qui augmente (+0,8 % entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2021).



Si la baisse est particulièrement importante dans le Pas-de-Calais (-13 % par rapport à 2019), les attributions augmentent dans l'Aisne (+13 %).

16 834 attributions ont été réalisées au bénéfice de ménages déjà logés dans le parc social, soit 33% des attributions totales (pourcentage stable).

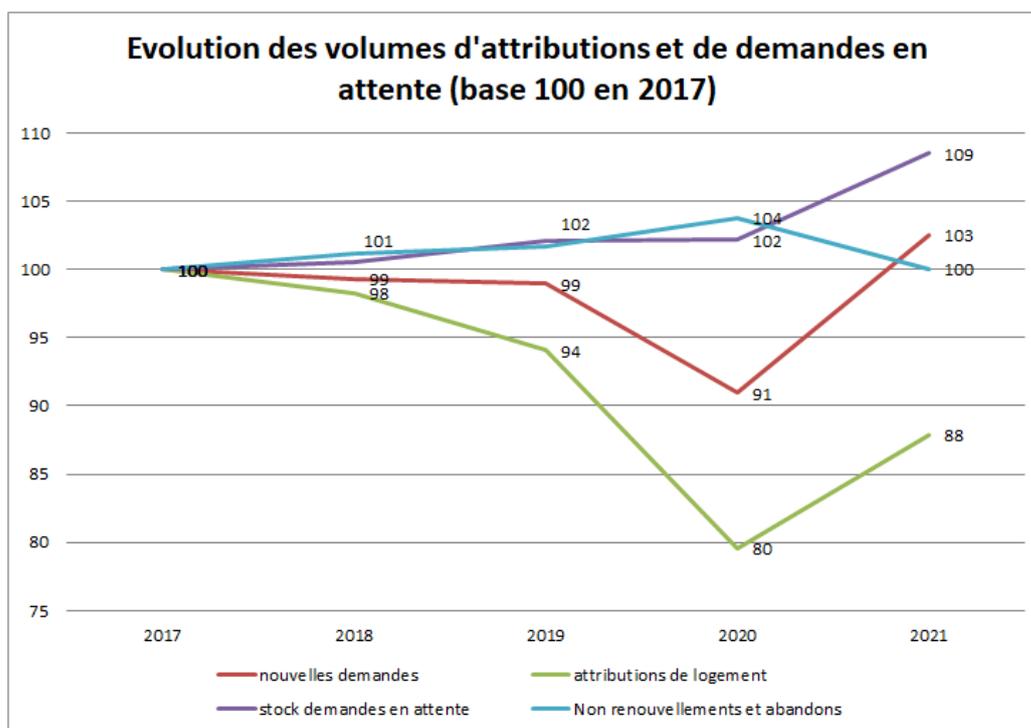
15 216 attributions ont été réalisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), soit 30% des attributions totales.

- **Une augmentation importante des demandes en attente**

Au 1^{er} janvier 2022, il y avait 192 935 demandeurs en attente d'un logement social, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2019 (augmentation moyenne de 3,1%/an). Avant 2019, l'augmentation constatée était deux fois moins élevée (1,5 % /an). Cette augmentation des demandeurs en attente est particulièrement forte dans l'Oise et le Pas-de-Calais (+8,4%), ainsi que dans la Somme (+7%).

En moyenne régionale, cette accélération de l'augmentation du stock ne s'explique pas par la baisse des attributions (qui se maintient au rythme des dernières années) mais plutôt par :

- l'augmentation des nouvelles demandes enregistrées qui jusqu'alors baissaient tous les ans ;
- la diminution des demandes supprimées sans attribution (absence de renouvellement de la demande à sa date anniversaire ou abandon du demandeur) qui jusqu'alors augmentaient tous les ans.



L'augmentation des démarches en ligne, via le portail grand public, constaté l'an dernier avec le confinement s'est pérennisée en 2021 :

- . 43% des créations de nouvelles demandes (39% en 2020) ;
- . 58% des renouvellements (51 % en 2020).

2. Ménages prioritaires au titre de l'article L 441-1 du CCH :

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48 - Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

- **Rappel des obligations :**

Chacun des réservataires doit consacrer 25 % de ses attributions aux ménages DALO ou prioritaires au titre de l'article L 441-1 du CCH.

Chaque bailleur doit consacrer 25 % de ses attributions hors contingents aux ménages DALO ou prioritaires au titre de l'article L 441-1 du CCH.

- **Bilan 2021 :**

Le bilan exhaustif de cette obligation ne peut être réalisé pour les deux raisons suivantes :

- L'impossibilité d'effectuer des bilans fiables par contingent d'attribution ;
- Les décisions d'attribution dans le SNE ne pas suffisamment renseignées par les bailleurs de même que l'indication du caractère prioritaire des ménages au titre de l'article L 441-1.

⇒ **Enjeu important de fiabilisation et de renseignement des données par les bailleurs.**

3. Contingent préfectoral / Ménages prioritaires DALO/PDALHPD :

- **Rappel des obligations :**

Au travers des conventions de réservations, les bailleurs avaient pour objectif de loger 12 236 ménages DALO et prioritaires PDALHPD en 2021 sur le contingent préfectoral.

- **Bilan 2021 : une augmentation des attributions aux ménages prioritaires**

Région / Département	OBJECTIFS	ATTRIBUTIONS 2021		STOCK	EVOLUTION DU STOCK	
	Objectifs fixés aux bailleurs en 2021 (conventions de réservation)	Attributions réalisées aux ménages prioritaires	Taux de réalisation de l'objectif fixé à date	Nb de ménages prioritaires en attente de logt au 31 décembre 2021	Nb de ménages prioritaires en attente de logt au 1 ^{er} janvier 2021	Evolution entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2021
Aisne	1 134	1573	139 %	460	460	0%
Nord	4 705	3549	75 %	3 279	2 316	42%
Oise	1 537	1403	91 %	1 055	1 284	-18%
Pas-de-Calais	3 759	2698	72 %	2 169	2 160	0%
Somme	1 101	1214	110 %	961	817	18%
Total HdF	12 236	10 437	85 %	7 924	7 037	13%

- 10 437 attributions aux ménages prioritaires réalisées en 2021
- en augmentation de 3% par rapport à 2019 (10 132 attributions)
- le taux d'atteinte de l'objectif est de 85% (88 % en 2019).

Avec la crise sanitaire, le nombre d'attributions aux ménages prioritaires avait fortement baissé en 2020. En 2021, les attributions retrouvent une valeur supérieure à 10 000 au niveau régional et dépassent de 3 % celles de 2019. On constate cependant une baisse dans l'Oise (- 25% / 2019) et le Pas-de-Calais (- 6 % / 2019). Rappelons que les attributions régionales aux ménages prioritaires augmentent chaque année malgré le contexte de baisse des attributions globales (hors 2020).

Le taux d'atteinte de l'objectif baisse malgré l'augmentation des attributions en raison de l'augmentation des objectifs. En effet, le mode de calcul des objectifs du contingent préfectoral a évolué en 2021 dans 2 départements (Nord et Pas-de-Calais) e, application du décret n°2020-145 relatif à la gestion en flux. Si le contingent était déjà géré en flux, il a fallu soustraire notamment les mutations et attributions ANRU du flux disponible aux réservataires.

Les ménages prioritaires continuent à être davantage logés en QPV que l'ensemble des ménages : 35% des

attributions aux ménages prioritaires ont été faites en QPV contre 30 % en moyenne régionale tous publics. Pourcentage stable par rapport à 2020 mais c'est toutefois moins qu'en 2019 (37%).

Le nombre de ménages prioritaires en attente d'un logement social s'élevait à 7 924 au 1^{er} janvier 2022. Il est en forte hausse depuis deux ans (+13 % par rapport au 1^{er} janvier 2021, +10 % entre 2020 et 2021 mais contexte du Covid), alors qu'il avait diminué en 2019. La hausse est particulièrement importante dans le Nord (+42%). A contrario, le stock de demandeurs prioritaires baisse dans l'Oise (-18%). Le stock évolue notamment en fonction du nombre de nouveaux ménages labellisés. Ce nombre de labellisations augmente chaque année (hors 2020), sauf dans l'Oise et le Pas-de-Calais où l'on enregistre une baisse aussi en 2021.

4. Ménages en sortie d'hébergement :

- **Rappel des obligations :**

La région Hauts-de-France avait pour objectif d'attribuer un logement social à 1 930 ménages en sortie d'hébergement en 2021.

- **Bilan 2021 :**

Avec 2 006 attributions de logements sociaux, 104 % de cet objectif est réalisé (atteinte moyenne nationale : 101 %). Cela représente 4% des attributions totales.

Par rapport à 2019, les attributions augmentent de 7 %.

Ces ménages sont très fortement relogés en QPV : 48% des attributions aux ménages en sortie d'hébergement ont été faites en QPV (48 % également en 2019). Ce taux est bien supérieur aux autres publics prioritaires (DALO/PDALHPD) logés à 35 % en QPV.

⇒ **Un effort considérable des bailleurs qui se poursuit pour les ménages en sortie d'hébergement**

Région / Département	OBJECTIF	ATTRIBUTIONS			STOCK
	Objectif 2021 de sortie d'hébergement généraliste (HG)	Attributions réalisées aux ménages en sortie d'htg	Taux de réalisation de l'objectif	Poids des sortants d'hébergement dans les attributions totales	Nb de ménages hébergés en attente de logt au 1er janvier 2022
Aisne	128	110	86%	2,2%	206
Nord	886	812	92%	3,5%	2 192
Oise	207	223	108%	4,0%	626
Pas-de-Calais	497	549	110%	4,2%	933
Somme	212	312	147%	7,7%	657
Total HdF	1 930	2 006	104%	4,0%	4 614

EVOLUTION DU STOCK	
Nb de ménages hébergés en attente de logt au 1er janvier 2021	Evolution entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021
258	-20%
2 160	1%
622	1%
978	-5%
413	59%
4 431	4,1%

5. Ménages sans-abri :

- **Rappel des obligations :**

La région Hauts-de-France avait pour objectif d'attribuer un logement social à 1 050 ménages sans-abri en 2021. Il s'agit d'un nouvel objectif fixé dans le cadre du plan Logement d'abord. Pour cette première année, l'objectif régional n'a pas été décliné par département.

- **Bilan 2021 :**

Région / Département	OBJECTIF	ATTRIBUTIONS			STOCK	EVOLUTION DU STOCK	
	Objectif 2021 pour les ménages sans-abri	Attributions réalisées aux ménages sans-abri	Taux de réalisation de l'objectif	Poids des ménages sans-abri dans les attributions totales	Nb de ménages sans-abri en attente de logt au 31 décembre 2021	Nb de ménages sans-abri en attente de logt au 1er janvier 2021	Evolution entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021
Aisne		48		1,0%	107	110	-3%
Nord		707		3,1%	2 755	2 595	6%
Oise		107		1,9%	339	321	6%
Pas-de-Calais		177		1,4%	698	662	5%
Somme		83		2,0%	272	280	-3%
Total HdF	1 050	1 122	107%	2,2%	4 171	3 968	5,1%

Avec 1 122 attributions de logements sociaux, 107 % de cet objectif est réalisé (atteinte moyenne nationale : 117 %). Cela représente 2,2 % des attributions totales régionales ; ce taux varie de 1 à 3,1 % selon les départements.

6. Ménages les plus pauvres (sous seuil de 1^{er} quartile de ressources) :

- **Rappel des obligations :**

Sur le territoire des EPCI mettant en œuvre la réforme des attributions*, 25% des attributions hors QPV doivent bénéficier aux ménages sous seuil de 1^{er} quartile de ressources.

- **Bilan 2021 :**

En région Hauts-de-France, sur le périmètre des 40 EPCI concernés, *16,8 % des attributions hors QPV ont été effectuées au bénéfice des ménages sous le seuil de 1^{er} quartile de ressources.*

La dynamique de progression s'arrête cette année avec, pour la première fois depuis 2018, un résultat en baisse (- 0,6 point par rapport à 2020). Ce résultat est légèrement en deçà de la moyenne nationale (17,5%) et bien inférieur à l'obligation légale de 25 %.

Les résultats demeurent très hétérogènes. Selon les EPCI, cette valeur varie entre 10 % et 26%.

A noter qu'un seul EPCI atteint l'objectif de 25% fixé par la loi Egalité Citoyenneté alors qu'il y en avait quatre l'an dernier.

Avec 7 907 attributions au total, en et hors QPV, l'accès des ménages les plus pauvres doit encore être amélioré (17% des attributions // environ 25% de la demande).

Les résultats détaillés par EPCI figurent dans le document « Attributions de LLS au premier quartile – bilan 2021 ».

➤ **Arrêt de la dynamique d'amélioration en 2021 : une vigilance particulière à avoir en 2022 sur ce public**

* EPCI tenus de faire un PLH ou EPCI exerçant la compétence habitat et présentant un QPV sur son territoire.

Sources : infocentre n°unique (données du 21/01/2022 extraites le 25/01/2022), SYPLO (données extraites le 25/01/2022), rapport national Logement d'abord du 1^{er} février 2022.